



Date / Référence: 01.01.2023

Demande d'attribution de blocs de numéros ou indicatifs E.164

En règle générale, chaque service offert doit faire l'objet d'une demande d'attribution de numéros E.164 séparée. Ce principe s'applique également aux cas où des services semblables sont offerts dans des régions différentes et bien délimitées géographiquement.

Le requérant est d'accord avec le fait que l'OFCOM informe les autres titulaires de numéros E.164 d'une éventuelle attribution selon la présente demande, afin d'éviter tout risque de collision d'attribution.

Conformément à l'ordonnance du 6 octobre 1997 sur les ressources d'adressage dans le domaine des télécommunications (ORAT)¹, le requérant demande l'attribution de blocs de numéros ou d'indicatifs E.164.

Adresse du requérant

Nom² _____
Adresse² _____
NPA, Lieu² _____

Adresse de correspondance

Selon l'art. 4, al. 4, ORAT, les requérants établis à l'étranger doivent indiquer une adresse de correspondance en Suisse.

Langue français allemand italien
Nom _____
Adresse _____
NPA, Lieu _____
Personne de contact _____
Téléphone _____
Courriel _____

Adresse de facturation

Nom _____
Adresse _____
NPA, Lieu _____

Fourniture de services de télécommunication

¹ RS 784.104

² En cas d'attribution ces informations sont rendues publiques en même temps que les numéros E.164 attribués.

Genre de service²
Service sur réseau fixe
Services mobiles
Services à valeur ajoutée
Services spéciaux

Catégorie²
Téléphonie ISDN / PSTN / VoIP
Réseaux de télécommunication d'entreprise
GSM / UMTS
Accès VPN
Adresse d'acheminement (Routing Numbers)

Nom du service proposé

Couverture géographique
Indiquer la zone de numérotation telle qu'elle
figure dans le tableau de répartition des plages
de numéros³.
Par exemple : Zone de numérotation de
Genève

Date de mise en service

Description du service proposé aux abonnés (p.ex. prospectus publicitaire):

Titre du document, auteur, date

Demande d'attribution de numéros E.164⁴

Indicatif⁴ :

Blocs de numéros :

- Nombre de blocs de numéros⁴ : à 10'000 numéros

- Domaine de numéros souhaité² :

Indications complémentaires

Selon annexe(s)

Nombre d'abonnés escomptés après:

- 12 mois

- 36 mois

Lieu, date Signature

.....

³ Selon les prescriptions techniques et administratives concernant le plan de numérotation et la répartition des numéros E.164
(RS 784.101.113 / 2.2)

⁴ Art. 4, al. 5, ORAT : Nul ne peut prétendre à un élément d'adressage déterminé.